

Comité Technique Spécial des Préfectures du lundi 13 janvier 2020

Déclaration préalable

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de cette instance,

La diversité des idées et des opinions devraient permettre l'enrichissement. Le pluralisme est un atout. Il ne faut surtout pas se réduire à l'idée unique et aux décisions unilatérales.

Nous informer, mais ne pas nous concerter, user de stratégies de communication pernicieuses à minima afin de réduire les temps de réaction (expédition des dossiers au dernier moment...) activer des manœuvres de déstabilisation, tout cela va à l'encontre du dialogue social tel que nous le concevons.

Il fut un temps où nous nous félicitons de la qualité du dialogue social sur le plan national et dénoncions l'absence du dialogue social en local. Cette époque est révolue, nous avons vécu de grands moments sur les échanges dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion au ministère et en interministérialité sur la mise en place des SGC.

Les représentants **FO Préfectures et des services du ministère de l'intérieur** élus à la suite d'un processus démocratique ont toute légitimité et ne comptent pas être assimilés à de simples noms inscrits sur des listes.

Nous réaffirmons notre attachement et notre fierté à œuvrer pour l'ensemble des collègues toutes catégories confondues. C'est pour cela, que nous avons demandé une nouvelle fois, l'inscription à l'ordre du jour de sujets impactant les missions des préfectures faute de dialogue social.

Nous allons parler, lors de ce comité technique, Secrétariat Général Commun, OTE et loi de la transformation publique, successeur de la RGPP, REATE, MAP, PPNG.

Tous ces acronymes bien connus des fonctionnaires sont des réformes en cascade. De l'efficacité des services de l'État à l'optimisation financière et à la rationalisation des moyens, la frontière est infime. Pour preuve, l'administration ne mettra pas, ce jour, à disposition des représentants du personnel les effectifs des SGC et les effectifs des préfectures de chaque département. Réforme dont FO demande le report au 1^{er} janvier 2021.

Nous exigeons que l'administration actuelle revoit la charte du dialogue social dite charte GUEANT du 20 octobre 2011.

Dans son préambule, était prévu « un comité de suivi composé des représentants de l'administration et des représentants des organisations syndicales signataires de la présente charte *qui devait se réunir au moins une fois par an pour dresser le bilan de son application et proposer, le cas échéant, des améliorations.* »

Enfin, dans les derniers sujets d'actualité, à quel moment l'administration va-t-elle nous parler de la rupture conventionnelle ? Qui va payer ? Y aura-t-il égalité de traitement pour les agents qui en feront la demande ?

Je vous remercie d'annexer la présente déclaration au procès verbal.

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

